



1.1

DEC_0042_2026

DÉCISION DU PRÉSIDENT

**SIGNATURE DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE DE WICONNECT POUR LA
MAINTENANCE DU SYSTÈME WIFI DE DIVERS ÉQUIPEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ
ALLANT DU 01/01/2026 AU 31/12/2026.**

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-1 de la Commande publique,

VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

CONSIDERANT que la maintenance du système Wifi de divers équipements de la collectivité est essentielle à son bon fonctionnement.

CONSIDERANT que la maintenance ne peut-être qu'assurée par le prestataire ayant fournit et installé les bornes.

Le Président décide de signer la proposition financière de WICONNECT, 4 rue Monge, Pôle d'activité d'Ecouves, 61000 ALENÇON, d'un montant de 7147,47 € HT, soit 8576,96 € TTC, pour la période de maintenance allant du 01/01/2026 au 31/12/2026. Le contrat pourra être tacitement renouvelé 2 fois, soit jusqu'au 31/12/2028.

Fait à Pont-Audemer, le 19/02/26

Le Président

Francis COUREL

